

ACTUALITÉS - Octobre 2022

Rappel : choix du plan d'épargne personnel jusqu'au 30.11.2022 au plus tard

A la Caisse de pension Valora, vous avez à nouveau la possibilité de choisir entre trois plans d'épargne pour l'année 2023 et donc de participer de manière volontaire et responsable à la définition de votre situation financière au moment de votre retraite. Si cela vous intéresse, nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire «Choix de la variante du plan d'épargne à partir du 1er janvier 2023» et de l'envoyer à la Caisse de pension Valora au plus tard le 30.11.2022.

Si vous ne choisissez pas de plan d'épargne, vous resterez automatiquement assuré(e) dans le plan d'épargne actuel. Le plan d'épargne actuellement appliqué est indiqué sur votre certificat de prestations.

Vous êtes-vous déjà enregistré(e) sur «myVPK»? Si non, inscrivez-vous dès aujourd'hui! Vous pouvez facilement simuler les effets d'un changement de plan d'épargne sur notre portail en ligne «myVPK».

L'équipe de la Caisse de pension Valora se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

- ➔ formulaire [«Choix du plan d'épargne»](#)
- ➔ Lien vers [«myVPK»](#)